

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2011

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal de Lestelle-Bétharram s'est réuni en séance ordinaire le 21 octobre 2011 sous la présidence de M. Jean-Marie BERCHON, Maire.

Présents : Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de M Sépé qui donne procuration à M Berchon et Mme MC Lacau.

Secrétaire de séance : Michel Corsini.

Le compte-rendu sommaire de cette séance a été affiché le 26 octobre 2011 en exécution de l'article L. 2121-25 du CGCT.

### **1- Construction des vestiaires : approbation du permis**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes phases de ce projet. Le Service Technique de l'Agence Publique de Gestion Locale, après avoir réalisé les plans et la mission technique d'implantation, vient d'établir le dossier de Permis de Construire. Ce dossier est porté à la connaissance de l'Assemblée Communale qui l'approuve à l'unanimité.

### **2- Prise de compétence par la CCVV du SCOT**

Par délibération du 17 octobre 2001, la Communauté de Communes de la Vath Vielha décide de se doter de la compétence du Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Appelé à se prononcer sur cette prise de compétence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la prise de compétence SCOT par la CCVV ainsi que la modification de l'article 4-1 des statuts de la CCVV dont la nouvelle rédaction serait "Elaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale".

### **3- Attribution de subventions :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- **CCAS** : 1.500 €
- **Pompiers** : 150 €
- **Société de Chasse** : 310€
- **Association Pinocchio** : 450€
- **Ski Club Nayais** : 70 €
- **Syndicat Agricole** : 100 €

#### **4- Convention préfinancement des subventions**

Pour le besoin du préfinancement des subventions, le Conseil Municipal décide de contracter une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 100.000 € pour une durée maximum de un an et pour se faire autorise M. le Maire à signer une convention.

#### **5- Agence Postale Communale: avenant**

Un avenant relatif à l'organisation de l'Agence Postale Communale est accepté à l'unanimité.

#### **6- Déclaration d'intention d'aliéner**

La maison d'habitation, sise 7 rue Soum de Castet, étant proposée à la vente, la Commune fait savoir qu'elle n'exercera pas son droit de préemption.

#### **7- Fourrière : convention**

Après avoir pris connaissance de la convention de fourrière proposée par la SPA et considérant qu'il fallait formaliser par convention ce service de fourrière qui lie la commune à la SPA, M. le Maire est autorisé à signer cette convention proposée par la SPA du Béarn.

#### **8- Dénomination de la Communauté des Communes**

Dans sa séance du 17 octobre 2011, la CCVV a décidé le changement de l'appellation de la Communauté de Communes qui deviendra "Communauté de Communes du Pays de Nay". Appelé à se prononcer sur ce changement, par 13 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal approuve le changement de nom et les modifications statutaires inhérentes à cette nouvelle appellation.

#### **9- Animation de l'arbre de Noël**

La proposition de la Cie du Baluchon qui interprétera un conte de Noël est retenue pour l'animation de Noël 2011.

Fait à Lestelle-Bétharram le 26 octobre 2011

Le secrétaire de séance  
Michel CORSINI

Le Maire  
Jean-Marie BERCHON